

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Registre ouvert le 8 janvier 2018 à 9^h00 par monsieur Olivier LUC, commissaire-enquêteur.

Olivier LUC
Commissaire-enquêteur

(50)

8/01/2018

Les cartes "officielles" sont multiformes,
ce, malgré des remarques réitérées lors
de précédentes enquêtes publiques
aux viséifications minuscules,
elles-mêmes.

Initiative de ch le Commissaire
enquêteur d'ajouter - rehausser
l'une carte annexe plus explicative
avec démonstrations des chemins.

Opme ORNAMENT Patrice

610 R, chemin de la Lougne
et du Moulinan.

Objectif = préservation des espaces
naturels (d faune, flore).

Équilibre publicien entre
besoin d'urbanisation et
milieu naturel.

(51)

le 20/01/2018.

Je demande le passage de la parallèle
sise à "la goudre" 83740 La Cadière N°
1212 en zone UB alors qu'elle est
actuellement prévue en zone UT du futur
PLU. Ce ci afin d'y réaliser un
éloissement de 4 ou 5 villas.

Mme PERU 220.

~~MM~~

(52)

M² DUCHAMP Lionel

le 08/02/2018 | la Mairie Tounzane Section F₁ parcelle n°139 surface 15 000 ca

Suite à notre entretien à la Cadastre le lundi 05/02/18, je vous demande
de nous demander de bien vouloir à toute personne compétente du service de l'Urbanisme
en charge de l'établissement du nouveau PLU mon soutien d'établir la zone AB à la
parcelle 139. En effet je constate que la dite zone AB se retrouve au pied des jardins
140/141 jouxtant la mairie ; celle-ci a donc la même orientation, les mêmes
caractéristiques. Cette parcelle 139 possède en plus une autre partie jusqu'au
 sommet de la colline. Lors des réunions d'information tenues par M² le Daïne, il
me semblait avoir compris que la commune souhaitait augmenter le nombre
des parcelles viticoles, ce qui voulait donc dans ce sens.

En espérant que les personnes responsables des changements apportés au PLU
voudront bien considérer positivement cette demande, comme tout le reste modeste,
mais qui voulait dans le sens du développement agricole de la commune.

Dans le cas contraire, je vous vous renvoie les raisons de ces refus.

Merci

M² DUCHAMP Lionel 446, impasse des girouettes (83136) ROCBARON

Le 9/02/2018

Sur le PLU de la Corderie d'Azur, les parcelles ne sont pas numérotées.

Sur le PLU de ST Cyr sur mer, les parcelles sont numérotées.

Est utile pour connaître le nom des propriétaires. Quels sont donc les propriétaires des parcelles qui passeront de zone naturelle à zone agricole pour une surface de 1100 ha et dont la valeur va être augmentée grâce à ce PLU ?

Quels sont ceux dont les parcelles vont être à côté des logements sociaux ? où même utilisées pour y construire des logements sociaux et dont la valeur sera réduite à cause de ce PLU ?

Quels sont les arbitres qui tracent les limites et qui déterminent le jeu "gagnent / perdent" du PLU ?

Numerotez les parcelles du PLU comme elles le sont sur le Cadastre.

Avis défendable du PLU de la Corderie d'Azur.

Jacqueline ARNOULT au 4986 chemin de ST Marc
à la Corderie, en limite du PC des logements sociaux du Défend

